

SESSION 2010

**AGREGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Dans l'ouvrage intitulé *Contre-révolution et révolte*, Herbert Marcuse indique que « le rapport entre art et révolution est une unité des contraires, une unité antagonique. L'art obéit à une nécessité, la sienne, il a une liberté, la sienne ; ce ne sont pas celles de la révolution [...] La révolution peut fort bien être absente de l'œuvre, alors même que l'artiste est « engagé », qu'il est concrètement un révolutionnaire. »

Herbert Marcuse, *Contre-révolution et révolte*, Paris, Seuil, 1973, p. 135 (traduit de l'anglais par Didier Coste).

Vous réagirez au jugement de Marcuse en étayant votre propos d'exemples précis puisés par delà les siècles dans l'histoire des musiques populaires et savantes.